Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'OISE

Beauvais, le 17 AVR. 2018

Préfecture
Cabinet
Direction des sécurités
Affaire suivie par Mme GIRAULT
Tél. : 03 44 06 11 02
Fax : 03 44 06 11 30
courriel : sandrine.girault@oise.gouv.fr

Monsieur,

Par lettre en date du 20 mars 2018, vous me faites part de votre demande de retrait du projet de réouverture du champ de tir situé en forêt d'Ermenonville.

Attentif à votre sollicitation, je souhaite porter à votre connaissance les éléments suivants.

Le projet que vous visez fait l'objet d'autorisations préalables puisqu'il s'inscrit sur un site classé Natura 2000. C'est ainsi qu'il a été récemment présenté à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, laquelle a rendu un avis favorable sur la nature des travaux à entreprendre préalablement à la réactivation de ce champ de tir. Les différentes recommandations soulignées en amont par l'architecte des bâtiments de France ont été prises en compte. En outre, les différents acteurs environnementaux (ONF, PNR…), les communes, ont également été consultés en amont. Au surplus, les études ont été conduites par les services déconcentrés de l'État que sont la DREAL et la DDT.

Je relève par ailleurs que votre association a été reçue sur la base aérienne de Creil et que des alternatives à vos parcours les jours d'ouverture du champ de tir ont été présentées, étant entendu qu'un pourcentage sera mis en place les jours d'ouverture et qu'une transmission de la planification des tirs adressée aux mairies et à l'ONF en amont.

Le dossier est maintenant à l'instruction auprès du ministère de la transition écologique. L'ouverture du champ de tir dépendra de l'avis qu'il rendra.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,

Louis LE FRANC

Monsieur Thierry ROCH
Président de l'AU5V
30 avenue Eugène Gazeau
60300 Senlis